



> STAGE INITIATION cire

Vous voulez vous initier à la pratique de la sculpture sur cire ?

Cette formation propose 2 jours d'immersion en atelier pour concevoir et réaliser un bague.

CONTENU

Comprendre le matériau, ses propriétés et ses possibilités d'exploitation en bijouterie.

Réaliser une bague sculptée en cire en apprenant à :

prendre des points de repérage sur un bloc de cire, limer et évider.

Expérimenter et appliquer des effets de matiérage pour une personnalisation du projet.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en cours collectif.

Supports de cours et matière fournis.

Accompagnement individuel et collectif.

Constats et échanges collectifs sur les résultats du stage.

Tarif : 450 €

Durée : 16 heures / 2 séances de 9h à 13h et de 14h à 18h

Tout public / 8 à 12 personnes / Aucun pré-requis nécessaire

> Bulletin d'inscription

FORMATION(S) SÉLECTIONNÉE(S)

(titre du stage ou workshop et session)

.....

.....

PARTICIPANT

Nom

Prénom

Adresse

Tél

Email

FACTURATION

Nom ou société

adresse

A.....le.....

Signature

Bulletin d'inscription à nous retourner, accompagné du chèque d'acompte correspondant à 30% du montant total de la ou les formation(s) choisie(s).

Adresse de retour :

AFEDAP Formations bijou 15 rue Henri Murger 75019 PARIS

+33 (0)1 42 02 04 14 ou contact@afedap-formation.com

> conditions générales de vente

ARTICLE 1/ Inscriptions des stagiaires

Votre inscription sera effective à réception du bulletin d'inscription complété et signé, accompagné d'un chèque d'acompte correspondant à 30% du coût total de la formation (chèque à libeller à l'ordre de AFEDAP). Dès réception du bulletin, vous recevrez une confirmation d'inscription. L'acompte est encaissé dès que le nombre de stagiaires minimum est atteint, vous recevez la confirmation de date d'encaissement

ARTICLE 2/ Modalités de règlement

Le solde doit être réglé le 1er jour d'entrée en formation, sur présentation de la facture émise par AFEDAP Formations bijou. Le tarif AFEDAP Formations bijou est non assujéti à la tva et comprend les supports pédagogiques.

Le règlement devra être effectué par chèque à l'ordre de l'AFEDAP

ARTICLE 3/ Dédit ou abandon

En cas de dédit par le stagiaire à moins de 10 jours avant le début de l'action de formation, l'AFEDAP Formations bijou retiendra, sur le coût total, l'acompte déjà versé. Toute formation entamée est due dans son intégralité

ARTICLE 4/ Report ou annulation

L'AFEDAP Formations bijou se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions de formation décrites dans le programme. Le stagiaire sera avisé au plus tard 48 heures avant le début de la formation

ARTICLE 5/ Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut faire l'objet d'un règlement amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige

> plan d'accès

